

de prévention et des mesures de protection. Ainsi, seuls 52 % des Français savent que le soleil estival est plus dangereux entre 12h et 16h et qu'il est donc préférable de ne pas s'exposer sur cette plage horaire. De même, l'usage des moyens de protection est loin d'être systématique : près d'un tiers des personnes ne porte jamais ou rarement de lunettes de soleil ; un Français sur deux se couvre systématiquement ou souvent la tête avec un chapeau ; et enfin 15 % des Français renouvellent l'application de crème solaire toutes les heures lors d'une journée ensoleillée d'été, ce qui est pourtant recommandé pour assurer l'efficacité de la protection solaire. Ces constats montrent la nécessité de renforcer les actions d'information de la population sur les risques liés à l'exposition aux UV et les moyens de se protéger.

Les animaux venimeux

En France métropolitaine, peu d'espèces venimeuses sont présentes. Certaines espèces peuvent toutefois être responsables d'envenimements. Les risques d'envenimements concernent surtout la baignade en mer (les espèces venimeuses peuplant les eaux douces sont en effet très peu nombreuses). Le plus souvent, l'envenimation intervient suite à une piqûre (vives, rascasses, raies, oursins) mais elle peut également intervenir suite à une morsure (murènes) ou par simple contact avec des espèces urticantes comme les méduses ou les anémones de mer.

Les algues toxiques : cas de l'Ostreopsis ovata

Ostreopsis ovata est une algue microscopique unicellulaire qui vit habituellement dans les eaux chaudes tropicales. En présence de conditions favorables, elle peut se multiplier dans de grandes proportions et donner lieu à des blooms, qui constituent un problème émergent pour les eaux méditerranéennes. Les effets sur la santé se manifestent à des concentrations faibles de quelques dizaines de milliers de cellules par litre d'eau et dépendent du moyen de contact. L'inhalation peut donner lieu à une toux, une rhinite, ou des difficultés respiratoires. Le contact conduit à des dermatites, des irritations de la peau, des yeux et de la bouche.

Ressources et indicateurs

+ Centres ressources

► AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

www.paca.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-5

Le contrôle sanitaire réglementaire, effectué par l'Agence régionale de santé durant la saison estivale, en application du code de la Santé publique et de directives européennes, comporte des analyses microbiologiques de l'eau et des relevés de paramètres physico-chimiques.

+ Outils

► OUTIL « EAUX DE BAINNADE ». MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ.

Qualité des points de baignade en France métropolitaine et Outre-Mer en temps réel

baignades.sante.gouv.fr

+ Documentation

► QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR EN 2017 (ARS PACA, 2018)

www.paca.ars.sante.fr/system/files/2018-06/Bilan%20qualit%C3%A9%20des%20eaux%20de%20baignades%202017_ars_paca.pdf

► BROCHURE « SE Baigner SANS DANGER » (ARS PACA, JANVIER 2017)

www.paca.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-01/Se_baigner_sans_danger_1.pdf

► FIL À FIL « EAUX DE BAINNADE ET SANTÉ » (CRES PACA, DÉCEMBRE 2016)

www.cres-paca.org/arkotheque/newsletter/afficher.php?ref=n833dba4ab

► GUIDE NATIONAL POUR L'ÉLABORATION D'UN PROFIL DE BAINNADE (ARS PACA, JANVIER 2017)

www.paca.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-01/Guide_profil_de_baignade_ars_paca.pdf

Exemples d'indicateurs disponibles

Nombre / part (%) de sites de baignades selon la qualité de l'eau (excellente, bonne suffisante, insuffisante, non classé : nouveau site de baignade)

Source : Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur